

Convocation du Conseil général

Jeudi 22 juin 2023, à 19h00¹

A l'Aula du Nouveau bâtiment administratif (NBA)

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2023.
3. Comptes 2022. *Arrêté 1452.*
4. Nomination du Bureau du Conseil général.
5. Nomination de 9 membres auprès de la Commission financière et de gestion.
6. Nomination d'un membre auprès du Syndicat intercommunal du SIEL, de la Commission agricole et d'améliorations foncières, de la commission d'énergie, en remplacement de M. Stephan Bovet, démissionnaire du Conseil général.
7. Nomination d'un membre auprès de la Commission des agrégations et des naturalisations, en remplacement de M. Vincent Jeanneret, démissionnaire du Conseil général.
8. Nomination d'un membre auprès de la Commission du feu, en remplacement de M. Dino Castagnoli, démissionnaire de la Commission du feu.
9. Nomination d'un membre suppléant au sein du Conseil intercommunal du Syndicat de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel. Rapport à l'appui.
10. Demande de crédit d'engagement de CHF 4'950'000.00 concernant la construction du futur bâtiment parascolaire du Landeron. *Arrêté 1453.*
11. Demande de crédit d'engagement de CHF 332'020.00 concernant l'aménagement de l'accès au futur bâtiment parascolaire du Landeron. *Arrêté 1454.*
12. Demande de crédit d'engagement de CHF 346'800.00 concernant la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le futur bâtiment parascolaire du Landeron. *Arrêté 1455.*
13. Demande de crédit complémentaire de CHF 463'000.00 concernant la participation de la commune du Landeron à la réalisation du projet d'extension de la CEN. *Arrêté 1456.*
14. Adoption du nouveau Règlement communal sur les finances (RCF). *Règlement 1457.* Rapport de la CFG à l'appui.

1

- 19h00 : présentation technique du bureau d'architecture Andrea Pelati – Projet de construction du nouveau bâtiment parascolaire
- 19h45 : début de la séance du Conseil général

15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création du Règlement sur le fonds du port. *Règlement 1458.*
16. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'Arrêté relatif à la contribution au service des garde-vignes et à l'accès à l'eau de sulfatage pour les vignes. *Arrêté 1459.*
17. Interpellations et questions écrites.
18. Pétitions, lettres et communications.
19. Questions orales.

Le Landeron, le 8 mai 2023

Conseil communal

Etablissements publics : permission tardive 1 heure.

Publication dans la FO le 30 juin 2023, fin du délai référendaire le 21 août 2023